



09/12/2019

Protocole d'Engagements Réciproques et Renforcés

EPT Paris Terres d'Envol



VILLE DE DUGNY



Avant-propos relatif au Protocole d'Engagements Réciproques et Renforcés de Paris Terres d'Envol

Le **14 novembre 2017**, le Président de la République annonçait une « *mobilisation nationale pour les habitants des quartiers prioritaires* », déclinée en 3 objectifs (**garantir l'égalité des droits, favoriser l'émancipation, faire République**). Le Ministre de la Cohésion des territoires et le Secrétaire d'Etat présentaient, le **18 juillet 2018** en conseil des ministres, une *feuille de route nationale* composée de 40 mesures (sécurité, éducation, emploi, logement, lien social) ainsi qu'une dynamique partenariale renouvelée et participative, incluant l'ensemble des acteurs concernés. Dans son *instruction* du **22 janvier 2019**, le Premier Ministre a défini le *cadre de cette mise en œuvre*. Ainsi, ces mesures et cette méthodologie renouvelée devront se combiner dans la rénovation proposée des contrats de ville sous la forme d'un « *Protocole d'Engagements Réciproques et Renforcés* » conduit à l'échelle des Etablissements Publics Territoriaux en lien avec les services de l'Etat et les villes du territoire.

Créé le 1er janvier 2016, « Paris Terres d'Envol » est l'un des 11 Territoires que compte la Métropole du Grand Paris. Il regroupe **8 communes du nord-est de la Seine-Saint-Denis**, dont celles qui étaient rassemblées dans l'*ex-communauté d'agglomération de l'aéroport du Bourget* (Le Bourget-Dugny-Drancy) et l'*ex-communauté d'agglomération Terres de France* (Sevran-Tremblay-en-France-Villepinte), ainsi que deux *communes isolées* (Aulnay, Le Blanc-Mesnil). Comptant **environ 361 000 habitants** en 2016, le Territoire est le neuvième territoire de la métropole du Grand Paris par sa population, le quatrième dans ce département. Celui-ci regroupe un habitant sur cinq du département, avec des poids démographiques assez contrastés.

Situé au nord-est de la métropole du Grand Paris, Paris Terres d'Envol s'étend sur 78 km² entre les deux aéroports du Bourget et de Charles de Gaulle. Ce positionnement stratégique permet au territoire d'exercer une attractivité importante, mais aussi prometteuse, sur les acteurs économiques, notamment dans les domaines du fret et de la logistique, dont le bassin d'emploi total est supérieur à 100 000. Le territoire bénéficie de l'implantation de nombreux grands groupes ainsi que **deux parcs d'exposition internationaux**. En outre, ces **pôles économiques** sont aussi desservis par une couverture importante en matière de transport (ligne du RER B avec 8 gares, 3 autoroutes, de nombreuses routes nationales (A1, A3, A86, N104...) et l'arrivée, d'ici 2024, de trois lignes de transports en commun du Grand Paris Express (lignes 15, 16 et 17 dont 8 gares nouvelles ou réaménagées desservies).

Le territoire constitue, de plus, la jonction entre les espaces fortement bâtis de la petite couronne et les espaces à dominante agricole de la grande couronne.

La structure par âge du territoire est très proche de celle du département, caractérisée en tout premier lieu par la **jeunesse** de ses habitants et une **présence moins marquée** des 30-44 ans. Si la plupart des communes de l'Etablissement Public Territorial connaissent une pyramide des âges proche, il n'en demeure pas moins que des différences notables sont observables d'une commune à une autre. Les **moins de 30 ans** par exemple compte pour presque la moitié de la population à Dugny (48%) contre seulement 42 % au Bourget et à Tremblay-en-France.

Les **revenus des habitants** de Paris Terres d'Envol sont globalement dans la moyenne départementale, voire légèrement supérieurs (avec environ 12 500€ annuels) mais toujours inférieurs à la moyenne régionale. Là encore, les mêmes contrastes entre les villes, avec une importante disparité de revenus.

Pour l'heure, Paris Terres d'Envol en tant que territoire assure d'ores et déjà des **compétences de services publics de proximité** (gestion des déchets ménagers, eau/ assainissement, plan climat-air-énergie) et de **développement du territoire** (aménagement, urbanisme, politique de la ville, politique locale de l'habitat et du logement et développement & aménagement économique). Il est donc un territoire jeune qui, néanmoins, s'attache à montrer un certain

dynamisme afin de définir des projets communs de développement et où les jeux promettent d'être un **accélérateur de développement** tout en laissant un **héritage durable**. En effet, Paris Terres d'Envol est au cœur de l'aventure olympique de Paris 2024 et accueillera le cluster des médias (centre principal des médias et village des médias), ainsi que 2 sites de compétition et 2 sites officiels d'entraînement.

Au vu de cette dynamique, l'État, Paris Terres d'Envol et les villes du territoire ont défini quatre axes prioritaires. En mobilisant l'ensemble des forces vives du territoire, les moyens financiers et humains du contrat de ville, le protocole d'engagements réciproques et renforcés vise, durant les trois prochaines années, à améliorer les axes suivants :

- **L'insertion et le développement économique ;**
- **L'éducation et la formation ;**
- **L'amélioration du cadre de vie, le développement durable et la prévention de la délinquance ;**
- **L'accès aux droits, la lutte contre le non-recours, le développement des savoirs pour l'autonomie.**

Dans cette perspective, il est essentiel que les citoyens demeurent au cœur des politiques publiques qui les concernent. Celles-ci doivent être accessibles et compréhensibles. C'est le sens donné à la rénovation des contrats de ville impulsée par l'État. Cette nouvelle dynamique saura trouver un écho à Paris Terres d'Envol, pour lequel l'élaboration du protocole pourra venir en appui d'une démarche multi-partenariale associant étroitement acteurs locaux, collectivités territoriales, conseils citoyens et services de l'État.

Paris Terres d'Envol

Avenant des Contrats de ville de la CAAB, de la CATF, d'Aulnay-sous-Bois et de Le Blanc-Mesnil
Protocole d'engagements renforcés et réciproques

Le Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques a pour ambition de décliner, à l'échelle locale, les différentes mesures prises par l'État dans le cadre du plan de mobilisation nationale en faveur des habitants des quartiers et de renforcer la coopération transversale avec les communes, le territoire et les partenaires.

De manière à s'inscrire dans cette ambition et dans la perspective d'apporter une véritable plus-value à ce document contractuel, le protocole sera structuré autour d'une stratégie commune entre les différents partenaires du dispositif.

Les documents de référence

Cet avenant qui sera annexé au Contrat de Ville s'appuie sur plusieurs documents de référence et notamment :

- La loi de programmation pour la Ville et la Cohésion urbaine du 21 février 2014
- La loi relative à l'Égalité et à la Citoyenneté du 27 janvier 2017
- Le Pacte de Dijon « Cohésion urbaine et sociale : nous nous engageons », avril 2018
- La circulaire du Premier Ministre du 22 janvier 2019 portant sur la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers
- Le Pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises (PAQTE)
- Le rapport « Démocratie participative et quartiers prioritaires : réinvestir l'ambition politique de conseils citoyens » de la Commission nationale du débat public (2018)

- L'évaluation conduite à mi-parcours du Contrat de Ville (date du rapport)

Préambule du Vice-Président Monsieur MANGIN

À la demande de l'État, les huit villes de Paris Terres d'Envol ont travaillé à l'élaboration d'un protocole d'engagements réciproques renforcés venant marquer les priorités dégagées des contrats de villes en cours, prolongés par là-même pour plusieurs années. La démarche s'appuie sur les diagnostics ayant conduit à la mise en place des contrats de villes, complétés par des constats et des concertations avec les villes, des associations, et partenaires.

Paris Terres d'Envol est un territoire de Seine-Saint-Denis doté d'atouts et de potentiels géographiques, économiques et humains, réels. Les aéroports, les infrastructures routières, autoroutières et ferroviaires, permettent d'offrir des conditions matérielles uniques dans la région pour la vie et le développement des entreprises, d'un habitat maîtrisé, l'essor de carrefours culturels ou sportifs. D'ores et déjà, des entreprises de premier rang sont présentes et favorisent le développement d'un écosystème.

L'existence d'une population dynamique et diverse, de collectivités déterminées, doit permettre à Paris Terres d'Envol de faire coïncider des réussites économiques avec l'amélioration de la situation de l'emploi pour ses citoyens. Par ailleurs, le territoire doit obtenir les moyens de droit commun, les effectifs publics réels, particulièrement sur les missions régaliennes, comme l'a démontré le rapport parlementaire réalisé en 2018 par les députés CORNUT-GENTILLE et KOKOUENDO. Il vise également la mise en place de structures de formation source de dynamisme, le développement de mises en réseaux permettant une bonne connaissance et satisfaction des besoins en ressources humaines. Il favorise les liens entre acteurs économiques du territoire et encourage l'initiative.

Les Quartiers Politique de la Ville (QPV) identifiés sur le territoire doivent bénéficier d'une dynamique concertée des acteurs publics, économiques, associatifs, afin d'apporter les réponses adaptées en faveur de l'autonomie de ses habitants, contre la précarité, pour un accès aux droits, la modernisation et l'adaptation du cadre de vie aux besoins et aspirations de la population.

Le développement en proximité d'actions concertées pour l'emploi, l'éducation, la santé, l'environnement, l'accès aux droits, le respect des devoirs et du cadre de vie, le développement des savoirs, contribuent à construire une dynamique positive prometteuse pour Paris Terres d'Envol et ses habitants.

Bénéficiant de l'expérience accumulée, les villes ont choisi, en concertation avec l'État, d'introduire de façon plus explicite la notion de parcours. De façon individuelle, familiale et collective, les bénéficiaires auront ainsi, comme les acteurs porteurs d'actions, une vision complète des actions élaborées dans le cadre de la politique de la ville ou promues par elle du droit commun. Les parcours suivis et construits de concert par les différents intervenants favoriseront un effet de levier bénéfique pour les habitants et permettront une évaluation améliorée des actions, de leurs combinaisons, ainsi que des acteurs et des soutiens à apporter notamment en formation.

Le protocole organise les orientations retenues en quatre axes prioritaires et met en évidence des objectifs stratégiques. Les particularités de chaque ville, chaque quartier prioritaire, viendront orchestrer la mise en œuvre la plus appropriée. Les équipes des villes, du territoire et de l'Etat seront en lien permanent avec les intervenants et les partenaires pour garantir le bon suivi du protocole et le pilotage avec les élus. Cette démarche vise à optimiser l'efficacité de l'action publique, la prioriser pour des résultats effectifs dans les quartiers et la vie des habitants.

Introduction

Objet du protocole d'engagements réciproques et renforcés (PERR)

Les 4 contrats de villes de Paris Terres d'Envol constituent la feuille de route pour la période 2015-2020. Chaque contrat repose sur plusieurs piliers – « cohésion sociale », « développement de l'activité économique et de l'emploi », « cadre de vie et renouvellement urbain » – et comporte des orientations stratégiques. L'État (par la loi de finances 2019) a décidé de prolonger la durée des contrats de villes en portant l'échéance minimum à 2022.

La circulaire du Premier Ministre du 22 janvier 2019 précise que le prolongement de l'échéance est aussi l'occasion d'effectuer une relecture des contrats de ville existants, qui prend la forme d'un protocole d'engagements renforcés et réciproques (PERR). Il est annexé au contrat et s'inscrit dans la logique du pacte de Dijon.

Contractualisé avec l'État et les partenaires concernés, le protocole d'engagements réciproques et renforcés vient ainsi compléter les 4 contrats de ville existants sur le territoire. Il reprend certaines orientations qui doivent apparaître comme prioritaires. Ainsi, ce document cadre identifie, à l'échelle du territoire, grands axes d'intervention prioritaires, contenus dans les contrats de ville préexistants et conforte les dynamiques territoriales existantes ou en devenir.

L'établissement public territorial (EPT) Paris Terres d'Envol a été l'échelon de référence pour coordonner l'élaboration du PERR. Cette coordination repose sur la mobilisation des maires, la mobilisation des acteurs engagés dans la politique de la ville et plus particulièrement ceux concernés par les 4 axes prioritaires. Il propose un mode de travail différent, plus opérationnel, dans lequel chacun contribue à la résolution de problématiques identifiées.

Article 1 : identification du contrat initial (Périmètre du contrat initial et modifications éventuelles)

Contrats de ville de la CAAB, de la CATF, d'Aulnay-sous-Bois et de Le Blanc-Mesnil

Article 2 : objet de l'avenant

Il ne s'agit pas de produire un document de plus, mais d'apporter une lisibilité aux intentions contenues aux Contrats de Ville et de réviser ses intentions au regard des évolutions constatées, des résultats obtenus à mi-parcours des Contrats, des nouveaux textes et mesures adoptés. Ce Protocole d'engagements renforcés et réciproques entend ainsi :

- recentrer l'intervention sur les enjeux majeurs des Contrats (besoins non couverts des habitants des quartiers prioritaires), notamment au regard des résultats des évaluations conduites à mi-parcours
- clarifier (et souvent simplifier) les objectifs communs à l'ensemble des signataires des Contrats de Ville (dans leur ambition et leur formulation) ; préciser le degré d'opérationnalité de ces objectifs
- décrire les améliorations visées dans les processus d'organisation des différentes échelles territoriales concernées et l'évolution des modalités de mise en œuvre du Contrat.

Article 3 : modalités de gouvernance : développer la coopération entre acteurs

Une politique partenariale

La politique de la ville figure parmi les compétences confiées à Paris Terres d'Envol en partenariat avec les communes. Au-delà de la réforme administrative, l'EPT entend en effet définir une action collective qui s'exerce à deux échelles en veillant à la continuité des actions menées par les communes et la coopération continue avec elles.

Ainsi, tout en respectant la singularité et les modes opératoires des 4 contrats ville, une ingénierie territoriale s'est constituée en 2017. L'objectif est double : il s'agit de promouvoir et proposer une organisation collective portant sur des enjeux partagés d'une part, et de veiller au bon déroulement et à la coordination des actions de proximité d'autre part en lien permanent avec les villes. La mise en place

de parcours s'accompagne d'une plus grande mise en réseau des acteurs, favorisant le partage d'expériences et l'action concertée.

C'est une approche pragmatique qui tient compte des singularités des organisations locales et qui renforce le travail partenarial et la mise en œuvre d'axes stratégiques partagés.

Le mode opératoire mis en place pour l'élaboration du protocole est une des expressions de ce travail partenarial qui a associé élus, services des villes, État, partenaires signataires, porteurs de projets et conseils citoyens, l'EPT jouant le rôle de « chef de file ».

Une gouvernance tournée vers la coopération entre les villes :

Les élus en charge de la politique de la ville sous l'égide du vice-président de l'EPT se réunissent dans une instance régulièrement en fonction de l'actualité et du calendrier comme :

- La programmation territoriale des Contrats de villes : les commissions locales inter partenaires (CLIP),
- Le COPIL de programmation
- La validation des orientations et axes d'interventions prioritaires notamment le PERR
 - Le suivi de la mise en œuvre et le développement de l'expertise constituée

Article 4 : Priorités et enjeux

Les axes jugés prioritaires par Paris Terres d'Envol, les villes et l'État sont les suivants :

- **Axe 1** : L'insertion et le développement économique, créer des dynamiques de parcours
- **Axe 2** : L'éducation et la formation, renforcer les parcours de réussites scolaire et éducative
- **Axe 3** : L'Amélioration du cadre de vie, Développement Durable et Prévention de la délinquance
- **Axe 4** : L'accès aux droits, Lutte contre le non-recours, développer les savoirs pour l'autonomie.

Le caractère opérationnel de ces axes est renforcé et priorisé dans ce document. Des fiches actions viendront compléter les objectifs dans un second temps.

Axe 1 – Insertion et développement économique : créer des dynamiques de parcours

Objectif stratégique : faciliter l'accès à l'emploi pour les populations des quartiers

1. Renforcer l'attractivité économique des QPV

Objectifs opérationnels :

- Stimuler la mutation des zones d'activités
- Développer l'offre tertiaire, l'artisanat et les services privés de proximité
- Inciter les employeurs et les acteurs de l'insertion à la mise en œuvre d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences au regard des grands projets impactant le bassin d'emploi (NPNRU, JO, construction du terminal 4) et de la transformation digitale du territoire

- Poursuivre la requalification des espaces publics
- Améliorer l'offre de services
- Soutenir l'hybridation dans les QPV, en s'appuyant sur les dispositifs ZFU et Territoires entrepreneurs

2. Mieux informer les publics et coordonner les acteurs

Objectifs opérationnels :

- Identifier et mettre en réseau les acteurs locaux avec le service public de l'emploi
- Développer des structures de proximité favorisant l'insertion socio-professionnelle ou facilitant l'orientation vers les dispositifs adéquats
- Décliner le PAQTE à l'échelle de Paris Terre d'Envol

Exemples d'actions :

- Mettre en place des espaces d'échanges entre acteurs de l'insertion sur les opportunités d'emploi, le sourcing, les mesures fiscales, les possibilités d'accompagnement à la création d'activité
- Dynamiser les actions de relation entreprises/demandeurs d'emploi à travers des acteurs-ressources des QPV
- Développer l'inclusion numérique à travers la mise en place d'ateliers numériques en lien avec l'emploi
- Soutenir le développement économique des SIAE à travers la mise en place d'une plateforme d'accès à la commande publique et de pérennisation

3. Expérimenter et diversifier les actions en faveur de l'emploi

Objectifs opérationnels :

- Mettre en place des logiques de parcours au sein des dispositifs d'accompagnement vers l'emploi
- Développer le secteur de l'économie sociale et solidaire ainsi que l'insertion par l'activité économique
- Stimuler l'emploi dans le milieu associatif (adultes-relais, FONJEP, services civiques)
- Adapter les dispositifs du champ associatif

Exemples d'actions :

- Développer les liens entre l'Éducation nationale et les entreprises pour améliorer la connaissance sur les métiers en tension et les métiers porteurs
- Soutenir l'enseignement professionnel, l'apprentissage, l'alternance tout au long de la vie
- Permettre aux jeunes d'acquérir de premières expériences professionnelles par le biais de chantiers d'insertion, stages de 3^e ou jobs d'été
- Développer le recours au PMSMP (périodes de mise en situation en milieu professionnel)
- Développer des actions de formation dans les filières porteuses d'emploi (e-commerce, logistique, numérique)
- Mettre en place des actions pour les salariés en insertion sur les compétences clés (codes et savoirs-être, mobilité, maîtrise des langues à visée professionnelle, bureautique)

4. Sécuriser les parcours professionnels

Objectifs opérationnels :

- Identifier les acteurs-ressources du territoire permettant de développer l'information et la sensibilisation des jeunes, des salariés et des parents

- Favoriser l'accompagnement des salariés en situation précaire ainsi que l'évolution et la maîtrise de leur parcours professionnel

Exemples d'actions :

- Assurer le suivi des clauses d'insertion
- Inciter les salariés à mettre en œuvre leurs droits à la formation
- Encourager la mise en œuvre de bilans de compétences auprès des partenaires de l'insertion afin de valoriser les parcours et les compétences du public
- Assurer un accompagnement post-crédation des jeunes entrepreneurs
- Développer la mise en place d'ateliers numériques en lien avec l'emploi et les rendre visibles sur l'ensemble du territoire

5. Soutenir et accompagner la création d'entreprises, tisser des liens entre les initiatives citoyennes et l'entrepreneuriat

Objectifs opérationnels :

- Mettre en œuvre une politique de revitalisation du commerce
- Accompagner de manière spécifique la création d'entreprises
- Favoriser le développement des coopératives d'activités, bourses de locaux, pépinières d'entreprises

Exemples d'actions :

- Développer les actions d'accompagnement des porteurs de projets commerciaux (diagnostics, accompagnement des reprises et mutations des cellules commerciales)
- Soutenir les actions de mise en réseau, coaching, mentorat ou parrainage
- Sensibiliser à l'entrepreneuriat et à la création de mini-entreprises dans les établissements scolaires

Axe 2 – Éducation et formation : renforcer les parcours de réussite scolaire et éducative

Objectif stratégique : faire du territoire un site d'excellence éducative

1. Favoriser l'excellence éducative, par le biais de dispositifs innovants, de la culture et du sport

Objectifs opérationnels :

- Expérimenter les cités éducatives à Aulnay-sous-Bois et Sevran
- Développer et renforcer l'accès aux structures de loisirs, culturelles et sportives en s'appuyant sur des relais associatifs et institutionnels (centres de loisirs, écoles)
- Favoriser l'ouverture des élèves vers l'extérieur et leur construction en tant que citoyens
- Développer des pratiques innovantes et structurantes à travers une approche globale des difficultés de l'enfant, en dehors des cités éducatives

Exemples d'actions :

- Encourager l'inscription aux activités culturelles et sportives
- Développer l'éducation numérique (usage des ressources numériques, utilisation du TNI) et renforcer l'éducation au cyberharcèlement et au décryptage de l'information, avec les jeunes et leurs parents
- Renforcer les sensibilisations au racisme et à l'antisémitisme
- Établir des liens entre acteurs associatifs, culturels et sportifs, d'un côté, et actions citoyennes
- Développer des actions de formation au porter secours

2. Soutenir la parentalité en développant l'implication des parents et l'engagement citoyen

Objectifs opérationnels :

- Travailler sur la parentalité dans le cadre des contrats de ville
- Impliquer davantage les parents dans l'orientation de leurs enfants
- Identifier les besoins spécifiques des familles monoparentales et des parents dont les enfants sont en situation de handicap, pour leur apporter un soutien

Exemples d'actions :

- Mettre en place des Maisons des parents afin de coconstruire avec les parents fragilisés des actions, échanger des pratiques et rompre l'isolement
- Privilégier les temps parents/enfants (moments collectifs, sorties, événements)
- Favoriser les rencontres sur la thématique santé en lien avec des professionnels

3. Développer l'accompagnement à la scolarité

Objectifs opérationnels :

- Améliorer la coordination et la communication sur l'ensemble des dispositifs et actions existants
- Réaliser un état des lieux de l'offre existante en matière de soutien scolaires
- Former des accompagnants scolaires en fonction des handicaps particuliers et des enseignants
- Former et accompagner le tissu associatif proposant des activités de soutien scolaires
- Former les bénévoles associatifs des temps scolaires et périscolaires aux enjeux sociaux et de santé, ainsi qu'à la médiation culturelle
- Assurer une continuité entre temps scolaires et péri- ou extrascolaires

4. Soutenir les actions de prévention des risques éducatifs

Objectifs opérationnels :

- Lutter contre le décrochage scolaire et prévenir l'absentéisme : actions de suivi et d'accompagnement des élèves
- Développer les dispositifs PRE et ACTE
- Qualifier les acteurs du soutien scolaire et accompagner les jeunes dans leur scolarité
- Développer la médiation scolaire
- Prévenir les risques et dangers d'Internet, les conduites addictives et les violences scolaires

5. Améliorer les conditions d'orientation professionnelle des jeunes

Objectifs opérationnels :

- Développer l'information sur les parcours scolaires et professionnels des jeunes afin d'élargir leur champ des possibles
- Développer les 3^e d'orientation afin d'en augmenter la notoriété
- Travailler sur le réseau pour ceux qui n'en ont pas, notamment en vue du stage de 3^e
- Promouvoir les métiers manuels
- Favoriser la découverte des métiers dès l'école élémentaire
- Développer l'apprentissage et valoriser les maîtres d'apprentissage
- Améliorer l'information relative aux nouvelles filières, notamment celles du numérique ; mettre en évidence les opportunités développées

Axe 3 – Amélioration du cadre de vie, développement durable et prévention de la délinquance

Objectif stratégique : favoriser la réappropriation de leur cadre de vie par les habitants

1. Contribuer à l'amélioration du cadre de vie par le biais de la gestion urbaine et sociale de proximité

Objectifs opérationnels :

- Renforcer et améliorer le partenariat État/villes/EPT/bailleurs/habitants sur la GUP et la recherche de solutions aux dysfonctionnements identifiés
- Développer des outils de suivi partagés pour la GUP afin de favoriser le traitement rapide des signalements
- Assurer la régularité des réunions GUP pour chaque quartier afin de favoriser la coordination des acteurs et permettre des échanges sur l'utilisation de l'abattement TFPB, en lien avec les programmations des contrats de ville
- Anticiper et accompagner les changements et les usages à venir pour les habitants, notamment dans le cadre des opérations de rénovation urbaine

2. Diversifier les modes d'occupation de l'espace public

Objectifs opérationnels :

- Développer les actions permettant l'occupation de l'espace public par les personnes vulnérables, peu visibles (femmes, enfants, personnes âgées)
- Mettre à disposition des locaux en rez-de-chaussée pour accompagner les initiatives associatives et d'habitants en faveur de meilleurs usages domestiques et comportements citoyens
- Favoriser l'embellissement du quartier, en faisant contribuer les habitants concernés : chantiers de jeunes, chantiers d'insertion, fresques décoratives, carrés potagers, désencombrement et embellissement des balcons

Exemples d'actions :

- Mettre en place des marches exploratoires de femmes permettant de comprendre les usages des femmes et leur appropriation de l'espace public

- Développer des temps forts sur l'espace public afin de favoriser l'appropriation des espaces désertés par les habitants, souvent pour des raisons d'insécurité ressentie ou avérée

3. Améliorer la prise en compte des enjeux de développement durable

Objectifs opérationnels :

- Développer des actions partenariales de sensibilisation civique et d'actions concrètes favorables au développement durable
- Réduire les volumes de déchets et expérimenter des démarches innovantes dans ce sens (réemploi, upcycling)

Exemples d'actions :

- Réaliser des actions de proximité sur les thématiques environnementales

4. Prévenir la délinquance

Objectifs opérationnels :

- Sensibiliser les publics aux divers harcèlements et à la protection des personnes en situation de faiblesse
- Développer la conscience citoyenne par le biais d'actions de formation aux premiers secours, d'actions collectives de réparation des dégradations ou de rapprochement police/population
- Coordonner les actions portées dans le cadre des contrats de ville avec celles portées par les villes dans le cadre du CLSPD
- Favoriser la mise en place de conseils des droits et devoirs des familles
- Soutenir les actions de lutte contre les addictions
- Soutenir la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes

Axe 4 : L'accès aux droits, Lutte contre le non-recours, développer les savoirs pour l'autonomie

Objectif stratégique : Favoriser l'autonomie à travers un parcours d'accès aux soins et aux droits

1. Contribuer à l'amélioration de l'accès aux soins

Objectifs opérationnels :

- Poursuivre et développer les actions de sensibilisation et de prévention santé notamment auprès des jeunes en lien avec les structures locales et l'Éducation Nationale
- Mettre en place des outils d'information à destination des publics et partenaires, les diffuser très largement et s'appuyer sur les partenaires pour informer et sensibiliser sur l'importance du suivi médical
- Maintenir et préserver le tissu médical dans les quartiers et encourager l'installation de nouveaux professionnels grâce à des dispositifs incitatifs
- Renforcer les actions en matière de prise en compte des handicaps
- Développer des actions en matière de santé environnementale au regard des grands projets à venir

Exemples d'actions :

- Poursuivre la mise en œuvre des Contrats Locaux de Santé et Ateliers Santé Ville existants
- Mener une réflexion avec l'ARS sur l'opportunité d'installer des maisons pluridisciplinaires de santé dans les quartiers
- Étudier la faisabilité de mutualiser des postes d'orthophonistes à l'échelle de l'EPT pouvant répondre aux problématiques des enfants suivis dans le cadre des « PRE »
- Informer via les clubs sportifs de l'importance d'un suivi médical des licenciés
- Créer un conseil local de la santé mentale à l'échelle de l'EPT

2. Favoriser l'accès aux droits afin de lutter contre le non-recours

Objectifs opérationnels :

- Accompagner les habitants dans leurs démarches physiques et via les plateformes numériques
- Favoriser la mise en place des Maisons des services publics et les Points d'Accès aux Droits ou MJD dans les quartiers
- Favoriser la médiation sociale par le biais de recrutement d'adultes relais par les associations locales et les bailleurs

Exemples d'actions :

- Élaborer un diagnostic de l'offre existante en matière d'accompagnement juridique et aux démarches administratives

3. Développer l'apprentissage des langues dans un parcours vers l'autonomie

Objectifs opérationnels :

- Traiter les compétences périphériques (mobilité, numérique, citoyenneté) dans le cadre des formations
- Favoriser l'atout de la langue pour l'insertion vers l'emploi
- Développer l'interculturel et les mobilités internationales

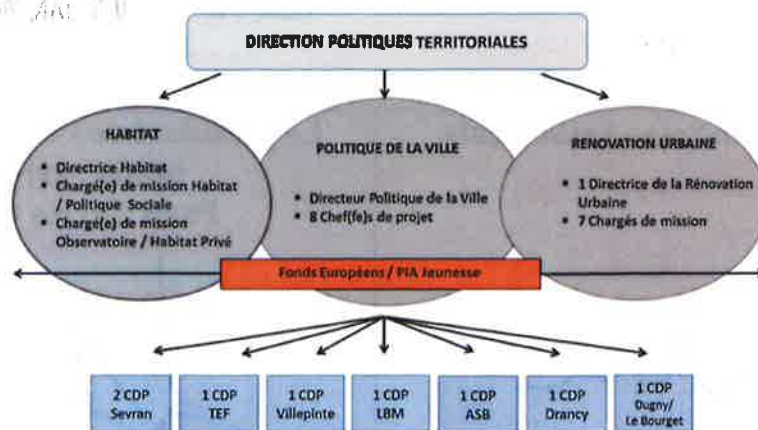
Exemples d'actions :

- Développer l'offre de formation en alphabétisation (A1 ; A2) et de renforcement (B1, B2), y compris dans le cadre de l'usage du compte personnel de formation
- Mettre en place un réseau d'interprétariat en s'appuyant notamment sur les associations
- Permettre aux européens non francophones installés depuis moins de 5 ans en France de bénéficier d'ateliers d'apprentissage de la langue française

Article 5 : Pilotage technique

Une ingénierie au service de l'animation des Contrats de Ville

Afin de répondre à l'articulation des échelles d'intervention et des thématiques, une organisation administrative a permis de stabiliser l'équipe Politique de la ville. Chaque ville dispose à ce jour d'un chef de projet permettant la coordination, l'animation et le suivi des projets des QPV. Cette équipe s'inscrit dans une organisation territoriale :



Des rencontres régulières avec ces directions permettent de partager le calendrier de l'actualité de la politique de la ville et l'avancement notamment des missions transversales tel que : le développement économique et la formation, L'égalité femmes/Hommes, la GUP, l'observation et l'évaluation, l'accompagnement des conseils citoyens notamment.

L'EPT est engagé dans l'accompagnement des Conseils citoyens du territoire. Cet engagement doit se poursuivre et se renforcer.

L'Évaluation des Contrats de Ville un enjeu pour l'avenir :





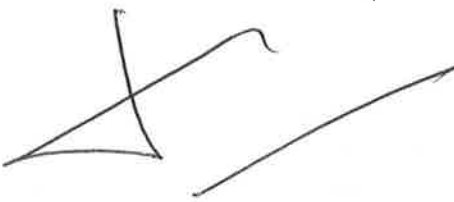
Afin de construire la nouvelle génération de Contrat de ville en cohérence avec les villes du territoire, un des enjeux est de promouvoir une démarche collective en s'appuyant sur un cadre commun d'évaluation. Dans un premier temps, le croisement des données, les éléments statistiques de l'observatoire, doivent servir à la réactualisation des indicateurs et de disposer de données objectives et partagées. L'objectif visé est d'accompagner et favoriser la définition des champs d'intervention et des problématiques à traiter dans l'évaluation (définition des objectifs et des indicateurs). Il est proposé que l'évaluation s'inscrive dans la notion de parcours. Il s'agit également de définir la méthodologie qui qualifiera dans la durée ces parcours socio-éducatifs et vers l'emploi, pour l'autonomie. Cette démarche se veut prospective et dynamique.

Décloisonner et ouvrir le champ des possibles :

La politique de la ville mobilise les institutions et les fonds publics du territoire mais se doit de développer également les ressources extérieures, notamment privées. La coordination et l'échange d'expériences, le partage d'informations, la mise en valeur des initiatives menées participent à la recherche de la mobilisation des financements de fondations, d'entreprises, de fonds thématiques, ponctuels ou récurrents. Outre le renforcement de l'ampleur des actions, la démarche vient renforcer la capacité par les cofinancements à réorienter des moyens permettant la naissance de nouvelles actions. De même, le dialogue avec les bailleurs doit permettre la lisibilité de l'usage des crédits issus de la politique de la ville via l'abattement TFPB financé par les villes et l'État. La veille sur les appels à projets issus du département, de la région ou de la métropole, est également une base de renfort apportée par le Territoire.

Signatures :

date : le 06 JAN. 2020

<p>Le préfet de la Seine Saint Denis</p>  <p>Georges-François LECLERC</p>	<p>Le président de l'établissement public territorial Paris Terres d'Envol,</p>  <p>Bruno BESCHIZZA</p>
<p>Le Maire d'Aulnay Sous-Bois</p>  <p>Bruno BESCHIZZA</p>	<p>Le Maire de Drancy</p>  <p>Aude LAGARDE</p>
<p>Le Maire de Dugny</p>  <p>André VEYSSIERE</p>	<p>Le Maire du Blanc-Mesnil</p>  <p>Thierry MEIGNEN</p>

Le maire du Bourget



Yannick HOPPE

Le maire de Sevran



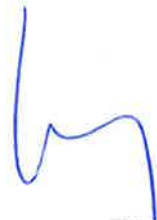
Stéphane BLANCHET

Le Maire de Tremblay-en-France



François ASENSI

Le Maire de Villepinte



Martine VALLETON

ANNEXE

Cité Educative Aulnay-sous-Bois : quartier Gros Saule

Concernant, la cité éducative d'Aulnay-sous-Bois, les objectifs sont les suivants :

Objectif 1 : conforter le rôle de l'école

- 1 – encourager l'ambition scolaire
- 2 – améliorer le bien-être de tous, élèves et personnels
- 3 – renforcer les alliances éducatives à l'interne et avec les partenaires

Objectif 2 : promouvoir la continuité éducative

- 1 – persévérance scolaire, PRE et lutte contre le décrochage
- 2 – prévention santé-hygiène
- 3 – développement du sport scolaire, de la pratique sportive et des activités de bien-être corporel
- 4 – implication des parents et conditions d'exercice de la parentalité

Objectif 3 : ouvrir le champ des possibles

- 1 – linguistique et lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme
- 2 – mobilité, rencontres
- 3 – ouverture culturelle et citoyenne

Cité Educative Sevran : quartier Les Beaudottes

Concernant Sevran, le dossier des cités éducatives mentionne les objectifs suivants :

« Lutter contre toutes les formes d'exclusion à la scolarité notamment liées aux handicaps. Réfléchir à des supervisions pour les encadrants d'enfants atteints de TED ».

- Mettre en synergie l'ensemble des acteurs du territoire pour évaluer, corriger et optimiser les actions. Mieux partager les compétences. Mettre en place des parcours de formation interprofessionnelle pour acquérir des compétences partagées.
- Accentuer le soutien à la parentalité
- Accentuer très fortement la prévention et la protection de l'enfance
- Favoriser l'accès des filles à l'ensemble de l'offre éducative, sportive et culturelle et renforcer la place des femmes dans le quartier
- Développer des passerelles entre collèges, lycées et universités, développer une véritable offre postbac en lien avec les universités et autres établissements supérieurs dans les filières numériques, sport, santé, bâtiment et développement durable, gestion de l'eau. Développer des stages professionnels qualifiants